

---

---

# Conseil consultatif de la lecture et du livre

Rapport  
d'activités  
2006-2007

---

---

# **Conseil consultatif de la lecture et du livre**

**Rapport  
d'activités  
2006-2007**

---

---

Publication éditée  
par la Direction de l'information et de la bibliothèque  
du ministère de la Culture, des Communications  
et de la Condition féminine

ISSN: 0843-591X  
ISBN: 978-2-550-50903-5

Dépôt légal : 2007  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

© Gouvernement du Québec, 2007

Québec, 16 octobre 2007

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre pour l'exercice financier 2006-2007.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

CHRISTINE ST-PIERRE

Montréal, 5 septembre 2007

Madame Christine St-Pierre  
Ministre de la Culture, des Communications  
et de la Condition féminine  
225, Grande Allée Est  
Québec (Québec)

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2007.

Au cours de cette année, le Conseil n'a traité que des questions relatives à l'agrément des entreprises.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Guylaine Lévesque  
pour le Conseil consultatif  
de la lecture et du livre

## ***Mandat***

Le Conseil consultatif de la lecture et du livre a été créé en vertu de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*, sanctionnée le 21 décembre 1979 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1981.

Le mandat du Conseil est de donner son avis et de soumettre des recommandations à la ministre sur toute question touchant le livre, la lecture et l'application de la loi et des règlements. Le Conseil peut, dans l'exercice de ses fonctions, solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de personnes ou groupes de personnes, effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

## ***Avis du Conseil consultatif de la lecture et du livre***

En 2006-2007, le Conseil a recommandé à la ministre d'accorder l'agrément à sept éditeurs et à quatorze libraires.

*Avis du Conseil consultatif de la lecture et du livre sur les demandes d'agrément de libraires*

---

**Région de la Capitale-Nationale (03)**

---

Librairie Archambault  
1580, boulevard Lebourgneuf  
Complexe La Capitale  
Québec (Québec)  
G2K 2M4  
(agrément de librairie générale de langue française)

Librairie Archambault  
2450, boulevard Laurier, local M-26  
Place Sainte-Foy  
Québec (Québec)  
G1V 2L1  
(ajout de l'agrément de librairie générale de langue anglaise)

Librairie Raffin  
550, boulevard Wilfrid-Hamel  
Place Fleur-de-Lys  
Québec (Québec)  
G1M 2S6  
(agrément de librairie générale de langue française)

---

**Région de la Mauricie (04)**

---

Librairie Poirier  
1374, boulevard des Récollets  
Trois-Rivières (Québec)  
G8Z 4L5  
(agrément de librairie générale de langue française)

---

**Région de Montréal (06)**

---

Coopérative universitaire de l'École de technologie supérieure de Montréal  
1111, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec)  
H3C 6M8  
(agrément de librairie spécialisée en français et en anglais)

Librairie Paulines  
2653, rue Masson  
Montréal (Québec)  
H1Y 1W3  
(modification de l'agrément pour celui de librairie générale de langue française)

Librairie Raffin  
3, rue de la Commune Est  
Montréal (Québec)  
H3Y 3C5  
(agrément de librairie générale de langue française)

Librairie Renaud-Bray  
6801, route Transcanadienne  
Local Y-008B  
Fairview Pointe-Claire  
Montréal (Québec)  
H9R 5J2  
(agrément de librairie générale de langue française)

---

**Région de l’Abitibi-  
Témiscamingue (08)**

---

Librairie En Marge  
141, rue Perreault Est  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J9X 3C3  
(agrément de librairie générale de  
langue française)

---

**Région du Nord-du-Québec (10)**

---

Librairie Aux mille découvertes  
466, 3<sup>e</sup> Rue  
Chibougamau (Québec)  
G8P 2X6  
(agrément de librairie générale de  
langue française)

---

**Région de la Chaudière-  
Appalaches (12)**

---

Librairie Renaud-Bray  
1200, boul. Alphonse-Desjardins  
Galeries Chagnon  
Lévis (Québec)  
G6V 6Y8  
(agrément de librairie générale de langue  
française)

---

**Région de Laval (13)**

---

Librairie Raffin  
1820, avenue Pierre-Péladeau  
Centropolis  
Laval (Québec)  
H7T 2Z1  
(agrément de librairie générale de langue  
française et de langue anglaise)

---

**Région de Lanaudière (14)**

---

Librairie Renaud-Bray  
1185, boulevard Moody  
Galeries de Terrebonne  
Terrebonne (Québec)  
J6W 3Z5  
(agrément de librairie générale de  
langue française)

---

**Région de la Montérégie (16)**

---

Librairie Au cœur du village  
1483, rue Roberval  
Saint-Bruno-de-Montarville  
(Québec) J3V 3P8  
(agrément de librairie générale de  
langue française)

*Avis du Conseil consultatif de la lecture et du livre concernant les demandes d'agrément d'éditeurs*

---

**Région de Montréal (06)**

---

Éditions Cardinal Inc.  
5400, Place de Jumonville  
Bureau 304  
Montréal (Québec)  
H1M 3L7

Éditions de l'Isatis  
4829, avenue Victoria  
Montréal (Québec)  
H3W 2M9

Éditions du Phoenix  
206, rue Laurier  
L'île Bizard (Québec)  
H9C 2W9

---

**Région des Laurentides (15)**

---

Éditions Tout Autrement Inc.  
5, rue des Pins  
Mille-Isles (Québec)  
J0R 1A0

---

**Région de la Montérégie (16)**

---

Éditions de la Bagnole  
C.P. 88090  
Longueuil (Québec)  
J4H 4C8

Éditions Bertrand Dumont Inc.  
723, rue Pierre-Héту  
Boucherville (Québec)  
J4B 8R7

Éditions Goélette Inc.  
600, boulevard Roland-Therrien  
Longueuil (Québec)  
J4H 3V9

**Gouvernement du Québec**

**DÉCRET 2000-87, 1988 G.O. 2, 120**

**Concernant la révision des limites des régions administratives du Québec**

**Codification**

**Numérique            Nom de la région administrative**

Région 01 -	Bas-Saint-Laurent
Région 02 -	Saguenay–Lac-Saint-Jean
Région 03 -	Capitale-Nationale
Région 04 -	Mauricie
Région 05 -	Estrie
Région 06 -	Montréal
Région 07 -	Outaouais
Région 08 -	Abitibi-Témiscaminque
Région 09 -	Côte-Nord
Région 10 -	Nord-du-Québec
Région 11 -	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Région 12 -	Chaudière-Appalaches
Région 13 -	Laval
Région 14 -	Lanaudière
Région 15 -	Laurentides
Région 16 -	Montérégie
Région 17 -	Centre-du-Québec

## LISTE DES LIBRAIRIES AGRÉÉES

La liste régionale et alphabétique des librairies agréées conformément à la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* et aux conditions stipulées au règlement n° 4 sur l'agrément des libraires<sup>1</sup> peut être consultée dans le site Web du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à l'adresse suivante :

<http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2181>

La liste des librairies agréées est régulièrement mise à jour.

L'agrément délivré par la ministre demeure en vigueur tant que le titulaire se conforme à la présente loi et aux règlements (Loi, article 21).

Signification des abréviations figurant à gauche du nom de la librairie.

- F : librairie générale de langue française
- A : librairie générale de langue anglaise
- FA : librairie générale de langue française et de langue anglaise
- SF : librairie spécialisée de langue française
- SA : librairie spécialisée de langue anglaise
- SFA : librairie spécialisée de langue française et de langue anglaise

Des listes de librairies agréées peuvent figurer dans certaines publications. Seules les listes publiées par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ont un caractère officiel.

---

1. Nul ne peut utiliser le titre d'éditeur agréé, de distributeur agréé ou de libraire agréé, ni associer l'agrément à une entreprise ou à un établissement s'il n'est titulaire d'un agrément délivré en vertu de la présente loi (Loi, article 4).

## LISTE DES ÉDITEURS AGRÉÉS

La liste régionale et alphabétique des éditeurs agréés conformément à la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* et aux conditions stipulées au règlement n° 3 sur l'agrément des éditeurs<sup>2</sup> peut être consultée dans le site Web du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à l'adresse suivante :

<http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2178>

La liste des éditeurs agréés est régulièrement mise à jour.

Des listes d'éditeurs agréés peuvent figurer dans certaines publications. Seules les listes publiées par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ont un caractère officiel.

---

2. Nul ne peut utiliser le titre d'éditeur agréé, de distributeur agréé ou de libraire agréé, ni associer l'agrément à une entreprise ou à un établissement s'il n'est titulaire d'un agrément délivré en vertu de la présente loi (Loi, article 4).

## LISTE DES DISTRIBUTEURS AGRÉÉS

La liste régionale et alphabétique des distributeurs agréés conformément à la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* et aux conditions stipulées au règlement n° 2 sur l'agrément des distributeurs<sup>3</sup> peut être consultée dans le site Web du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à l'adresse suivante :

<http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=1839>

La liste des distributeurs agréés est régulièrement mise à jour.

Des listes de distributeurs agréés peuvent figurer dans certaines publications. Seules les listes publiées par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ont un caractère officiel.

---

3. Nul ne peut utiliser le titre d'éditeur agréé, de distributeur agréé ou de libraire agréé, ni associer l'agrément à une entreprise ou à un établissement s'il n'est titulaire d'un agrément délivré en vertu de la présente loi (Loi, article 4).

*Culture,  
Communications et  
Condition féminine*

Québec 